



### **Avis de publication d'un règlement d'emprunt**

1. Lors de sa séance tenue le 16 septembre 2021, le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil a adopté le *Règlement CA-2021-355 décrétant un emprunt afin de financer les coûts d'acquisition et d'installation de terminaux véhiculaires*.
2. Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement suite à la procédure d'enregistrement de ces personnes tenue du 30 septembre au 14 octobre 2021, et a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 décembre 2021.
3. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.
4. Une copie de ce règlement peut être consultée sur <http://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à [greffe.ca@longueuil.quebec](mailto:greffe.ca@longueuil.quebec) aux heures normales de bureau.

Longueuil, le 21 décembre 2021  
Carole Leroux, avocate  
Assistante-greffière